

COMMUNE
DE
SOULTZ-LES-BAINS



Tel : 03-88-38-10-24

Nombre de membres du Conseil
Municipal élus :
15

Nombre de membres qui se
trouvent en fonction :
14

Nombre de membres présents ou
représentés à la séance :
13

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **2 février 2024**

L'an deux mille vingt quatre

Le deux février

le Conseil Municipal de la Commune de SOULTZ-LES-BAINS, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. le Maire Guy SCHMITT

Etaient présents :

M. Guy **SCHMITT**, Maire
MM. Alain **VON WIEDNER** et Rodney **BOBE**, Adjointes au Maire

Mmes Charlotte **GANGLOFF**, Agnès **GOEFFT**, Dominique **KOBI** et
Elodie **KLUGESHERZ**
MM. Roger **JACOB**, Jean-Claude **REGIN**, Michel **WILT** et Gabriel **ZERR**

Absents excusés :

MM. Jérôme **BARTH** et Nicolas **WEBER**

Absents non excusés :

M. Tanguy **KARTNER**

Procurations :

M. Jérôme **BARTH** pour le compte de M. Guy **SCHMITT**
M. Nicolas **WEBER** pour le compte de M. Alain **VON WIEDNER**

N° **01/01/2024** **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L2121-15 de Code Général des Collectivités Territoriales,

ET APRES en avoir délibéré,

DESIGNE

M. Roger **JACOB**, Conseiller Municipal, Secrétaire de séance.

**N° 02/01/2024 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2023**

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi N°82-313 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et communes

ET APRES en avoir délibéré,

APPROUVE

le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 15 décembre 2023

**N° 03/01/2024 COOPERATION INTERCOMMUNALE – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG : MODIFICATION DES CONDITIONS DE
FONCTIONNEMENT : EXTENSION DES COMPETENCES – MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 28 janvier 2002 portant adhésion de la Commune de WOLXHEIM, extension des compétences, changement de dénomination et modification des statuts de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 2 août 2002 portant adhésion de la Commune d'AVOLSHEIM, extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2002 portant adhésion de la Commune de DUPPIGHEIM, extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 12 mai 2003 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2003 portant adhésion de la Commune de DUTTLENHEIM, extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2005 portant transfert du siège et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

- VU l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2006 portant modifications statutaires et des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, suite à la définition de l'intérêt communautaire ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 16 mai 2007 portant extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 16 février 2009 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 juin 2010 portant suppression de compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 février 2011 portant toilettage des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 février 2012 portant adhésion, avec effet au 1^{er} mai 2012, de la Commune de STILL et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 20 février 2013 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG aux Communes de HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH et OBERHASLACH, avec effet au 1^{er} janvier 2014, et modification corrélative de ses Statuts ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 7 mars 2014 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 13 janvier 2016 portant extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 février 2017 portant mise en conformité partielle des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 8 juin 2017 portant modification des compétences et mise en conformité des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2018 portant extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2020 portant suppression et modification de compétences, et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 29 juin 2021 portant extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 20 octobre 2023 portant extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

I. CONCERNANT L'EXTENSION DES COMPETENCES

- VU les Statuts de la Communauté de Communes et notamment son article 6 portant sur ses compétences ;
- VU la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale ;
- VU la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N° 23-106 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, en date du 21 décembre 2023, portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L.5211-20 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité
ACCEPTE

de doter la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG de la compétence intitulée « *Habilitation à mener, par convention à titre gratuit, tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou plusieurs marchés publics et/ou accords-cadres, dans le cadre de groupements de commandes constitués entre les communes membres de la Communauté de Communes ou entre les communes membres et la Communauté de Communes, selon les modalités de l'article L. 5211-4-4 du Code Général des Collectivités Territoriales* »,

II. CONCERNANT L'ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSIDERANT que le paragraphe I de la présente délibération constitue une modification statutaire importante de la Communauté de Communes ;

VU la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale ;

VU la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 à L.5211-20 ;

VU la délibération N° 23-107 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, en date du 21 décembre 2023, adoptant ses nouveaux Statuts ;

VU dans ce contexte, la rédaction de ces Statuts intégrant l'extension des compétences susvisée ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité
ADOPTE

les **NOUVEAUX STATUTS de la Communauté de Communes**, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

N° 04/01/2024 BIENS SANS MAITRE (TRANCHE 2)
AVIS DE PRINCIPE SUR LA PROCEDURE

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Civil, notamment ses articles 539 et 713.

VU l'article L-1650 du Code Général des Impôts

VU le document édité par le « Territorial », rédigé par M. Jérôme PENTECOSTE, avocat en droit public sur les biens sans maître ou présumés sans maître

VU le document édité par le « Territorial », rédigé par M. Philippe DUPUIS, avocat en droit public sur les biens sans maître ou présumés sans maître

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L 1123-1, L1123-2 et L1123-3.

VU l'article 174 de la loi N° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales.

VU la circulaire interministérielle du 8 mars 2006 relative aux modalités d'application de l'article 147 de la loi N° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSIDERANT qu'en application de l'article L1123-1 du CGPPP, sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens qui :

- Soit font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté
- Soit sont des immeubles pour lesquels depuis plus de trois ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou acquittées par un tiers pour des biens appartenant ou non à une personne identifiée, disparue sans laisser de représentant ou pour des biens pour lesquels ils n'existent aucun titre de propriété publié au livre foncier.

DOSSIER N°	Informations Parcelles							Informations Propriétaires		
	Livre Foncier Parcelle Non Inscrite (PNI)	N° Propr. Cadastre	Section	Parcelle	Contenanc e m²	Lieu dit	Nature de culture	Civilité	Nom - Prénom Propriétaire	Qualité
1		K00014	1	71	283	Village	Jardin 1	M.	KAUFFMANN Gaston fils de Paul	Propriétaire
1		K00014	1	71	283	Village	Jardin 1	Mme	KAUFFMANN Florentine née RUB	Propriétaire
2		E00017	3	73	787	Sand	VE 02 - BT 03	M.	EDEL Marie Alphonse	Propriétaire
3		A00016	3	180	475	Autal	T 02	M.	APFEL Joseph	Propriétaire
3		A00016	3	180	475	Autal	T 02	Mme	APFEL Hélène Née THEURING	Propriétaire
4		H00036	3	270	425	Avolsheimer Berg	L FRICH 01	Mme	HUMMEL Louise née HERMANN	Propriétaire

4		H00036	3	270	425	Avolsheimer Berg	L FRICH 01	Mme	HOLLAND Anne	Gérant, Mandataire, Gestionnaire
5		R00054	3	273	2254	Marker	L FRICH 01	Mme	DE BORTOLI Madeleine née RIEDL	Propriétaire
5		R00054	3	273	2254	Marker	L FRICH 01	M.	DIEBOLD Gérard	Propriétaire
5		R00054	3	273	2254	Marker	L FRICH 01	Mme	DIEBOLD Marie née WIETH	Propriétaire
6		B00003	4	82	741	Holzberg	L FRICH 01	M.	BARBALENI Roland fils d'Alfred Pierre	Propriétaire
7		B00041	4	95	488	Holzberg	L FRICH 01	Mme	BOHN Marie	Propriétaire
7		B00041	4	95	488	Holzberg	L FRICH 01	Mme	BOHN Marie née SCHOETTEL	Gérant, Mandataire, Gestionnaire
8		D00081	4	194	1032	Autal	BT 03	M.	DIETRICH André Ernest Alphonse	Propriétaire
8		D00081	4	194	1032	Autal	BT 03	Mme	RIMMELY Martine Marie Thérèse Joséphine née DIETRICH	Propriétaire
8		D00081	4	194	1032	Autal	BT 03	M.	RIMMELY Clément Vincent	Propriétaire
9		H00061	4	228	2171	Autal	BT ACACIAS 02	Mme	HOERTER Marie	Propriétaire
10		T00005	4	237	957	Autal	BT ACACIA 02	M.	TRAPPLER Georges Lucien fils de Louis	Propriétaire
10		T00005	4	237	957	Autal	BT ACACIA 02	M.	MEYER Alphonse	Gérant, Mandataire, Gestionnaire
11		S00050	4	258	2404	Jesselsberg	P PATURAGE 04	M.	SCHWARTZ Isaac	Propriétaire
11		S00050	4	258	2404	Jesselsberg	P PATURAGE 04	Mme	SCHWARTZ Caroline née BLUM	Propriétaire
12		F00052	5	4	986	Tal Beim Erdweg	BT 03	M.	FLECKSTEINER Alfred	Propriétaire
12		F00052	5	4	986	Tal Beim Erdweg	BT 03	M.	FLUCK Marie Juliette née FLECKSTEINER	Propriétaire
13		B00104	5	95	904	Jesselsberg	P PATURAGE 04	Mme	VELTEN Hélène née BIEHLER	Propriétaire
13		B00104	5	95	904	Jesselsberg	P PATURAGE 04	Mme	VELTEN Marthe Madeleine née HUBER	Gérant, Mandataire, Gestionnaire
14		J00031	5	105	757	Jesselsberg	P PATURAGE 04	Mme	AGRAM Catherine née JOST	Propriétaire
14		J00031	5	105	757	Jesselsberg	P PATURAGE 04	M.	BRETIN Jean-Louis	Gérant, Mandataire, Gestionnaire
15		S00086	5	116	1393	Jesselsberg	P PATURAGE 04	M.	STROH Joseph	Propriétaire
16		H00109	5	117	1497	Jesselsberg	P PATURAGE 04	M.	HUBER Maurice	Propriétaire

17		B00185	5	119	642	Jesselsberg	P PATURAGE 04	Mme	EHRHART Catherine née BEUTEL	Propriétaire
18		M00011	5	121	894	Jesselsberg	P PATURAGE 04	M.	MAEHREL Maurice	Propriétaire
18		M00011	5	121	894	Jesselsberg	P PATURAGE 04	M.	BERNHARD Joseph	Gérant, Mandataire, Gestionnaire
19		E00044	5	124	923	Jesselsberg	P PATURAGE 04	Mme	KAUFFMANN Joséphine née EHRHARDT	Propriétaire
20		D00014	5	126	702	Jesselsberg	P PATURAGE 04	Mme	DENTZ Madeleine née EILER	Propriétaire
20		D00014	5	126	702	Jesselsberg	P PATURAGE 04	M.	DENTZ Xavier	Propriétaire
21		G00096	5	127	547	Jesselsberg	P PATURAGE 04	M.	GOETZ Maurice	Propriétaire
21		G00096	5	127	547	Jesselsberg	P PATURAGE 04	Mme	GOETZ Françoise née ROSIN	Propriétaire
22		D00085	5	128	931	Jesselsberg	P PATURAGE 04	Mme	BRAUN Marie née DISCHLER	Propriétaire
22		D00085	5	128	931	Jesselsberg	P PATURAGE 04	M.	BRAUN Charles	Propriétaire
23		B00185	5	129	998	Jesselsberg	P PATURAGE 04	Mme	EHRART Katharina née BEUTEL	Propriétaire
24		D00025	5	132	732	Jesselsberg	P PATURAGE 04	M.	DIETRICH Michel	Propriétaire
25		D00084	5	133	841	Jesselsberg	P PATURAGE 04	M.	DIETRICH Joseph fils de Michel	Propriétaire
26		D00011	5	141	862	Jesselsberg	P PATURAGE 04	M.	DENTZ Maurice fils de Georges	Propriétaire
27		D00030	5	142	1054	Jesselsberg	P PATURAGE 04	M.	DREYFUSS Salomon	Propriétaire
27		D00030	5	142	1054	Jesselsberg	P PATURAGE 04	Mme	DREYFUSS Léonie née GROSS	Propriétaire
28		E00044	5	144	1052	Jesselsberg	P PATURAGE 04	Mme	KAUFFMANN Josefina née EHRHART	Propriétaire
29		J00049	5	145	974	Jesselsberg	P PATURAGE 04	Mme	CHRIST Barbara née JAMBERT	Propriétaire
30		S00152	5	146	1157	Jesselsberg	P PATURAGE 04	Mme	DUMANGIN Joséphine née SOST	Propriétaire
31		D00024	5	147	970	Jesselsberg	P PATURAGE 04	Mme	DIETRICH Madeleine fille de René	Propriétaire
32		S00086	5	148	1190	Jesselsberg	P PATURAGE 04	M.	STROH Joseph	Propriétaire
33		K00171	5	151	505	Jesselsberg	P PATURAGE 04	Mme	BURKHARDT Marie- Paule née KAUFFMANN	Propriétaire
33		K00171	5	151	505	Jesselsberg	P PATURAGE 04	M.	KAUFFMANN Fortuné Georges	Propriétaire

33		K00171	5	151	505	Jesselsberg	P PATURAGE 04	M.	BURKHARDT Roland Alfred	Propriétaire
33		K00171	5	151	505	Jesselsberg	P PATURAGE 04	M.	KAUFFMANN Albert Robert	Propriétaire
33		K00171	5	151	505	Jesselsberg	P PATURAGE 04	Mme	GRAWEG Françoise Marie Anne née KAUFFMANN	Propriétaire
34		G00006	5	154	1907	Jesselsberg	P PATURAGE 04	M.	GEISS Ignace	Propriétaire
34		G00006	5	154	1907	Jesselsberg	P PATURAGE 04	M.	GEISS François Antoine	Propriétaire
35		S00079	5	155	1415	Jesselsberg	P PATURAGE 04	M.	STIEGLER Jean	Propriétaire
35		S00079	5	155	1415	Jesselsberg	P PATURAGE 04	Mme	STIEGLER Catherine née BOHN	Propriétaire
36		C00063	5	156	571	Jesselsberg	P PATURAGE 04	M.	CHRIST Ignace fils d'Ignace	Propriétaire
37		M00021	5	157	576	Jesselsberg	P PATURAGE 04	M.	MARTIN Camille	Propriétaire
38		R00037	5	158	586	Jesselsberg	P PATURAGE 04	M.	RUB Louis	Propriétaire
39		S00050	5	159	1286	Jesselsberg	P PATURAGE 04	M.	SCHWARTZ Isaac	Propriétaire
39		S00050	5	159	1286	Jesselsberg	P PATURAGE 04	Mme	SCHWARTZ Caroline née BLUM	Propriétaire
40		H00121	5	167	315	Kuhberg	S	Mme	MARCO Wally née HANSEL	Propriétaire
40		H00121	5	167	315	Kuhberg	S	M.	MARCO Guy	Propriétaire
41		E00017	6	47	1313	Dangolsheimer Berg	BT ACACIA 02	M.	EDEL Marie Alphonse	Propriétaire
42		J00033	6	52	1647	Tal	BT ACACIA 02	Mme	CHADELAUD Lucienne Marie née JACOB	Propriétaire
43		F00052	6	97	1008	Erdweg	BT ACACIA 02	M.	FLECKSTEINER Alfred	Propriétaire
43		F00052	6	97	1008	Erdweg	BT ACACIA 02	Mme	FLECKSTEINER Marie Juliette née FLUCK	Propriétaire
44		Z00010	6	126	428	Molsheimer Berg	BT 03	M.	ZERR Georges	Propriétaire
44		Z00010	6	126	428	Molsheimer Berg	BT 03	Mme	ZERR Augustine	Propriétaire
45		B00055	6	152	575	Molsheimer Berg	BT ACACIA 02	M.	BUCHMANN Auguste	Propriétaire
45		B00055	6	152	575	Molsheimer Berg	BT ACACIA 02	Mme	BUCHMANN Elise Louise née ERNWEIN	Propriétaire
46		Z00010	6	161	831	Molsheimer Berg	BT ACACIA 02	M.	ZERR Georges	Propriétaire

46		Z00010	6	161	831	Molsheimer Berg	BT ACACIA 02	Mme	ZERR Augustine	Propriétaire
47		H00121	6	210	3161	Molsheimer Berg	P 04 PATUR	Mme	MARCO Wally née HANSEL	Propriétaire
47		H00121	6	210	3161	Molsheimer Berg	P 04 PATUR	M.	MARCO Guy	Propriétaire
48		T00005	7	18	2679	Dangolsheimer Berg	BT ACACIA 02	M.	TRAPPLER Georges	Propriétaire
48		T00005	7	18	2679	Dangolsheimer Berg	BT ACACIA 02	M.	MEYER Alphonse	Gérant, Mandataire, Gestionnaire
49		R00009	7	21	1030	Linsenblaeser	BT ACACIA 03	M.	REGENASS Joseph Laurent	Propriétaire
50		K00036	7	34	385	Linsenblaeser	BT ACACIAS 02	M.	KIEFFER Aloyse	Propriétaire
50		K00036	7	34	385	Linsenblaeser	BT ACACIAS 02	Mme	KIEFFER Marie Joséphine née FEFFER	Propriétaire
51		E00017	7	38	1794	Linsenblaeser	BT ACACIAS 02	M.	EDEL Marie Alphonse	Propriétaire
52		M00008	7	54	489	Linsenblaeser	BT 03	M.	MAEHREL Louis	Propriétaire
53		K00039	7	91	570	First	BT 03	M.	KIEFFER Marcel	Propriétaire
54		R00033	7	112	616	Offner	BT 03	M.	RUB Emile	Propriétaire
55		K00171	7	157	547	Singgesetz	T 03	Mme	BURKHARDT Marie- Paule née KAUFFMANN	Propriétaire
55		K00171	7	157	547	Singgesetz	T 03	M.	KAUFFMANN Fortuné Georges	Propriétaire
55		K00171	7	157	547	Singgesetz	T 03	M.	BURKHARDT Roland Alfred	Propriétaire
55		K00171	7	157	547	Singgesetz	T 03	M.	KAUFFMANN Albert Robert	Propriétaire
55		K00171	7	157	547	Singgesetz	T 03	Mme	GRAWEG Françoise Marie Anne née KAUFFMANN	Propriétaire
56		G00119	7	175	330	Singgesetz	VI 03	M.	SCHMITT Marie Anne née GOEFFT	Propriétaire
56		G00119	7	175	330	Singgesetz	VI 03	M.	KAUFFMANN Gaston fils de Paul	Propriétaire
56		G00119	7	175	330	Singgesetz	VI 03	M.	KAUFFMANN Roger	Propriétaire
56		G00119	7	175	330	Singgesetz	VI 03	M.	KAUFFMANN Jean Gilbert	Propriétaire
56		G00119	7	175	330	Singgesetz	VI 03	M.	KAUFFMANN Joseph Donath	Propriétaire
56		G00119	7	175	330	Singgesetz	VI 03	M.	KAUFFMANN Adrien	Propriétaire

57		S00161	7	178	416	Singgesetz	VI 03	M.	KAUFFMANN Gaston fils de Paul	Propriétaire
57		S00161	7	178	416	Singgesetz	VI 03	M.	SCHMITT Marcel	Propriétaire
57		S00161	7	178	416	Singgesetz	VI 03	M.	KAUFFMANN Roger	Propriétaire
57		S00161	7	178	416	Singgesetz	VI 03	M.	KAUFFMANN Jean Gilbert	Propriétaire
57		S00161	7	178	416	Singgesetz	VI 03	M.	KAUFFMANN Joseph Donath	Propriétaire
57		S00161	7	178	416	Singgesetz	VI 03	M.	KAUFFMANN Adrien	Propriétaire
58		R00055	7	200	498	Singgesetz	P 03	Mme	WOLFF Anne née ROSIN	Propriétaire
59		J00003	8	7	1104	Offner	FRICH/ACACI	M.	JACOB Joseph fils d'Emile	Propriétaire
60		E00007	8	166	699	Scheracker	VI 02	M.	EDEL Albert	Propriétaire
60		E00007	8	166	699	Scheracker	VI 02	M.	EDEL Jean-Paul	Gérant, Mandataire, Gestionnaire
61		B00144	8	200	161	Bodenweg	T01	M.	BENDAHAN Alexandre	Propriétaire
62		B00144	8	201	749	Bodenweg	T01	M.	BENDAHAN Alexandre	Propriétaire
63		K00014	8	305	661	Holzbrunnen	VE 3	M.	KAUFFMANN Gaston fils de Paul	Propriétaire
63		K00014	8	305	661	Holzbrunnen	VE 3	Mme	KAUFFMANN Florentine née RUB	Propriétaire
64		K00085	8	314	480	Holzbrunnen	P 03	Mme	CASPAR Joséphine KIEFFER	Propriétaire
65		B00055	9	81	631	Buehl	T 02	M.	BUCHMANN Auguste	Propriétaire
65		B00055	9	81	631	Buehl	T 02	Mme	BUCHMANN Elise Louise née ERNWEIN	Propriétaire
66		H00025	9	137	587	Fellacker	VI 02	M.	HOERTER Joseph fils de Pierre	Propriétaire
67		D00021	9	147	1805	Fellacker	T 03	M.	DIETRICH Joseph	Propriétaire
68		L00092	11	236	236	Strang	T 02	Mme	ANDRES Noémie née LOGEL	Propriétaire
68		L00092	11	236	236	Strang	T 02	M.	ANDRES Antoine	Propriétaire
69		G00030	11	247	14	Strang	T 02	M.	GUTLEBER Joseph	Propriétaire
69		G00030	11	247	14	Strang	T 02	M.	GERBER Joseph	Gérant, Mandataire, Gestionnaire

70		L00092	11	361	889	Biblenhof	S	Mme	ANDRES Noémie née LOGEL	Propriétaire
70		L00092	11	361	889	Biblenhof	S	M.	ANDRES Antoine	Propriétaire
71		S00110	14	17	681	Traenheimer Weg	VI 02	Mme	SIEFFERT Marie Anne	Propriétaire

OUIË l'exposé de M. le Maire et la communication d'une synthèse de la réglementation applicable ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L1123-1 du CGPPP, la commune a établi une liste de parcelles susceptibles de rentrer dans le champ d'application des biens sans maître, après les recherches effectuées ;

CONSIDERANT la délibération de la Commission Communale des Impôts Directs en date du 23 janvier 2024 ;

ET APRES en avoir délibéré,

EMET

Un avis favorable pour la mise en œuvre du régime juridique des Biens sans Maître situés sur notre territoire communal (Tranche N° 2) conformément au tableau des parcelles énoncées ci-dessus.

CHARGE

Le Maire ou l'Adjoint délégué de faire procéder à la mise en application de la procédure et de procéder aux diverses consultations.

**N° 05/01/2024 DELIBERATION SOUMETTANT LES CLOTURES
A LA PROCEDURE DE DECLARATION PREALABLE
HORS PERIMETRE DE L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE**

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Maire expose

Le décret n°2014-253 du 27 février 2014 définit de nouvelles règles applicables au régime des autorisations d'urbanisme. A ce titre, il laisse le champ libre aux collectivités de contrôler ou non un certain nombre d'actes en matière d'urbanisme.

L'article R421-12, d) du Code de l'Urbanisme permet de soumettre à la procédure de déclaration préalable, l'installation des clôtures sur le territoire de la commune, pour s'assurer du respect des règles fixées par le document d'urbanisme de la commune (Plan Local d'Urbanisme), afin d'éviter la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLU.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé du Maire,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article R421-12, d),

VU le Plan Local d'Urbanisme,

ET APRES en avoir délibéré ;

DECIDE

d'instaurer la déclaration préalable pour l'installation d'une clôture sur le territoire communal à compter du 1^{er} mars 2024.

**N° 06/01/2024 OBLIGATION DE DEPOT DU PERMIS DE DEMOLIR
SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL
HORS PERIMETRE DE L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE**

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Plan Local d'Urbanisme,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article R421-27,

VU le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour application de l'ordonnance susvisée,

VU le décret n°2007-817 du 11 mai 2007 et notamment son article 4 portant la date d'entrée en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme au 1^{er} octobre 2007,

CONSIDERANT qu'à compter de cette date, le dépôt et l'obtention d'un permis de démolir ne seront plus systématiquement requis,

CONSIDERANT que le conseil municipal peut décider d'instituer le permis de démolir sur son territoire, en application de l'article R421-27 du Code de l'Urbanisme,

CONSIDERANT l'intérêt de maintenir cette procédure qui permet de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti de la commune,

ET APRES en avoir délibéré ;

DECIDE

d'instituer, à compter du 1^{er} mars 2024, le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R421-27 du Code de l'Urbanisme.

**Le Secrétaire de Séance
Roger JACOB**

**Le Maire
Guy SCHMITT**